

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**  
**ARRONDISSEMENT DE GRASSE**  
**COMMUNE DE GATTIÈRES**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023/810/094**

*Réglémentant le stationnement place des ormeaux*

- Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la propriété de la personne publique ;  
Vu l'arrêté n° 2020/01/07 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur CAVALLO Marcel – Adjoint au Maire,  
Vu la demande formulée de réglementation de stationnement et de circulation formulée par Madame RIBE pour permettre son déménagement le 18 septembre 2023  
Considérant que pour permettre le déménagement du demandeur il y a lieu de régler le stationnement ;

**ARRÊTONS**

**Article 1.**

Le lundi 18 septembre 2023 entre 12 heures et 18 heures, la place de stationnement située sur la place des Ormeaux au droit du 6 rue des Ormeaux sera interdite au stationnement et réservée au demandeur pour permettre le stationnement d'un véhicule de déménagement.

**Article 2.**

La signalisation sera mise en place par le service technique et entretenue par les soins du demandeur.

**Article 3.**

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

**Article 4.**

Copie du présent arrêté sera transmise pour exécution dans son domaine de compétences à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la gendarmerie de Carros, La caserne des pompiers de Carros,
- Les ASVP de la commune de Gattières, Le Directeur de la régie d'électricité communale,
- Le demandeur

Fait en l'Hôtel de Ville de Gattières, le 12 septembre 2023

Pour le maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
M. Marcel CAVALLO

